



Compte rendu Comité départemental d'action sociale du 30/06/2022

1/ Présentation de la réforme du réseau de l'action sociale

La présidente du CDAS a dès le départ prévenu que les négociations étaient en cours au niveau national et que la réforme n'était pas de sa compétence.

La nouvelle organisation de l'action sociale au ministère des Finances prévoit une régionalisation remplaçant la mise en œuvre départementale actuelle.

Aucune nouvelle information n'a été communiquée lors de ce CDAS, puisque les représentants régionaux de l'action sociale n'ont pas encore été recrutés par le Secrétariat général, et ce seront à eux d'organiser l'action sociale au sein de la grande région à partir de 01/01/2023.

La CGT est intervenue pour dénoncer cette réorganisation qui va éloigner l'action sociale des agents. La représentante régionale nous a assuré que la réforme se ferait à effectif constant. Quand on sait que le Grand Est compte aujourd'hui sept délégués départementaux pour 10 départements, cette information est loin de nous rassurer quant aux moyens alloués à l'action sociale. D'autant plus que les futurs délégués départementaux deviendront également experts régionaux sur une thématique donnée.

2/ Actions 2022

Le contrat avec le prestataire de restauration et l'Association de gestion des restaurants administratifs de Moselle (AGRAM), qui gère les restaurants rue des Clercs et rue Curel, arrive à échéance.

Afin d'établir un cahier des charges en accord avec les attentes des agents, un questionnaire, élaboré par les représentants du personnel mandatés au CDAS, va être adressé à l'ensemble des agents des Finances de Metz. Pour que les données soient exploitables, il est impératif qu'un maximum d'agents y réponde.

Dans le cadre du Fonds d'initiative locale (FIL), les membres du CDAS ont proposé la mise en place d'une plateforme de covoiturage afin de mettre en relation les agents des Finances (DDFiP, Douanes, INSEE, DDPP). Ce service pourrait être utilisé non seulement pour effectuer des déplacements quotidiens domicile-travail mais également dans un déplacement ponctuel, notamment pour suivre une formation.

Au-delà de l'aspect écologique de la démarche, cette initiative pourrait permettre de diminuer le coût des déplacements.

3/ Restauration à Hayange

Depuis le transfert du SIP/SIE de Hayange vers le SIP/SIE de Thionville, le restaurant conventionné par l'action sociale est très peu utilisé. La CGT est intervenue à plusieurs reprises en CDAS et en Comité technique sur le sujet (cf. [Compte rendu CTL du 22.06.22](#)) , pour demander une solution de restauration qui convienne aux agents. Les agents de la Trésorerie de Thionville Trois Frontières qui vont rejoindre le SGC de Hayange le 01/09/2022, ne souhaitent pas non plus utiliser cette possibilité de restauration.

La CGT a réaffirmé son attachement à la restauration collective de qualité et variée, accessible à tous. Il semble que le conventionnement ne réponde pas à ces critères.

Nous avons appris en séance, que la gérante du restaurant a décidé de rompre la convention à compter du 30/09/22.

La délégation n'ayant pas trouvé de solution de restauration de remplacement (convention, restauration sur place), les agents du SGC de Hayange bénéficieront de la carte Apetiz à compter du 01/10/22.

Les représentants CGT au CDAS